



Délibération n° 30 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, M. Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel BERAUD (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Rémi SIE (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2016 – Adoption

Madame Isabelle BARDIN, Adjoint au Maire, Déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2016 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2016
A.S.P. PIGNAN	14 500 €
ACCORPS	300 €
ACPG-CATM	1 200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €
APEL ECOLE PRIMAIRE ST CHARLES	500 €
ARTISTES PEINTRES - SCULPTEURS	300 €
ARTS DU VITRAIL	300 €
ASR	300 €
ASSOCIATION RETROMECHANIQUE	500 €
ASSOCIATION ZEBULON FAMILLES RURALES	200 €
ATELIERS FEMININS	250 €
CHORALE EL ECO	650 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 30/2016

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2016 – Adoption.

COMITE DE JUMELAGE	3 000 €
CONTISSIMO	1 200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	15 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	4 230 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 060 €
COUNTRY K'DANSE	200 €
CRECHE ZEBULON	105 000 €
DAICI DALAI	200 €
ECG	500 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €
FSE	350 €
GRS	1 000 €
GYM CHOC	500 €
ID COUTURE	300 €
JUDO CLUB PIGNAN	800 €
KOLAM	200 €
LE FITNESS	200 €
L'OLIVIER	200 €
O2 GYM	600 €
OBS	700 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500 €
PIGNAN AUTO SPORT	100 €
PIGNAN HAND BALL	3 000 €
PIGNAN VTT	300 €
REVEIL PIGNANAIS	900 €
SCRABBLE	150 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000 €
TEMPS DANSE	500 €
TENNIS CLUB	3 000 €
THEATRE ATELIER DES BULLES	1 000 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000 €
TOTAL	183 140 €

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 1^{er} avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 30/2016

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2016 – Adoption.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 4 avril 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN